



REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
VILLE DE PETITE-ROSSELLE

ARRETE REGLEMENTANT
LA CIRCULATION

Instauration d'une zone 30 km/h dans la Rue de la Montée

Arrêté n° 03/2017 soumis au contrôle de légalité

N° 32/2017

Pôle Technique

Affaire suivie par Isabelle WALSTER-DENIG

Nous, Maire de la ville de PETITE-ROSSELLE ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales portant dispositions générales en matière de police et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;
VU les articles R 413-1 et R 110-2 du Code de la Route ;
VU l'article R 610-5 du Code Pénal ;

CONSIDERANT l'intérêt de limiter la vitesse, vu la sinuosité de la route, il y a lieu de limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h :

ARRETONS

Article 1er : la zone située Rue de la Montée, depuis le carrefour Rue Division Leclerc au carrefour Rue de la Pépinière, est instituée en zone 30. A l'intérieur de cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Article 2 : Les usagers devront respecter les panneaux réglementaires de prescription zonale mis en place.

Article 3 : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : L'arrêté n° 04/2004 du 1^{er} avril 2004 est abrogé.

Article 5 : Le Commissaire Principal, Chef du District de Police de Forbach ainsi que tous les Agents de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Petite-Rosselle, le 9 mars 2017

Le Maire :

Gérard MITTELBERGER



Pour le Maire
L'Adjoint délégué

CIGNA G.

Copies à :

D.G.S., TVR, Presse, Site Internet,

CI Petite-Rosselle, Services Techniques,

CIS Forbach, Police Municipale, Police Nationale

Accusé de réception en préfecture
057-215705377-20170310-003-2017-AR
Date de télétransmission : 10/03/2017
Date de réception préfecture : 10/03/2017

Mairie de Petite-Rosselle : 18, rue de l'Eglise - B.P. 80041 - 57540 PETITE-ROSSELLE

T : 03 87 85 27 10 - Fax : 03 87 84 12 70 • Email : mairie@mairie-petiterosselle.fr • Site internet : www.mairie-petiterosselle.fr